

## DERNIERS ÉCHOS DE NOTRE-DAME DU CHÊNE

Une page de l'histoire du pèlerinage sarthois s'est tournée avec la publication du dernier numéro du bulletin *Le Chêne de Notre-Dame* en juillet 2010. **L'arrivée des « Petits Gris » en septembre 2010** a ouvert une nouvelle page.

Installation et départs successifs ont quelque peu secoué Notre-Dame du Chêne. Les personnes, consacrées ou salariées, qui travaillaient sur place jusqu'en 2011 y avaient mis toutes leurs convictions et leurs compétences. Aussi, la manière dont elles ont été traitées au moment de leur départ forcé exige qu'on fasse un peu de lumière au nom de la vérité et de la justice. Car tant que cela n'aura pas été écrit, la dernière page ne pourra pas être définitivement tournée.

”*A vin nouveau, outre neuve*”... Une sarthoise dévouée à la cause de la congrégation Saint-Jean l'écrivait à la directrice du Centre poussée à partir pour laisser la place au nouveau recteur. Hormis la pression exercée ainsi par une personne non autorisée à le faire, le dicton voyait juste : car l'orientation prise en confiant les lieux à Saint-Jean exigeait qu'on ”vide” les vieilles outres pour remplir de nouvelles. Une mesure qui allait provoquer des drames humains : départs, licenciements et chômage. Autant de souffrances nullement prises en compte par l'Eglise diocésaine. Pour les salariés, qui avaient compris dès le début que leur renvoi était plus que probable, l'histoire était cousue de fil... gris .

-----

Commençons par lever quelques objections. Celles des partisans de l'Évêque : *il ne peut pas être au courant de tout ce qui se passe...* Ceux de la Communauté : *les frères n'ont rien à y voir, ils n'ont souci que des âmes...* Enfin les protestations de ceux qui soutiennent l'Association des Amis de N.-D. Du Chêne : *n'accablez pas quelqu'un qui a eu le courage de prendre la présidence et de donner une année au service du Lieu...* Chaque parti défendant l'autre comme un seul homme, en dépit de dissonances entendues par-ci par-là : ”*le Dragon*”, ”*Ce n'est qu'un c...*” ou, plus surprenant, ” *Ce gars-là, il n'aurait jamais dû être ordonné* ” (*sic, sic et re-sic !*)

A ceux qui estiment qu'il ne faut pas pour autant mettre tout le monde dans le même panier, nous répondons que :

- l'évêque a validé la nomination d'une présidente dont il a cautionné les agissements
- la nouvelle élue a elle-même annoncé “*le recteur et moi ne sommes qu'une seule voix*”
- le recteur, enfin, en bon religieux, n'est lui-même que la voix de son prieur

Une tripartite solidaire dans ses décisions, tous portant ensemble la responsabilité, et donc les conséquences de leurs choix.

*N.B. – Dans la suite du récit, les noms personnels des différents protagonistes de cette affaire ne seront jamais cités par discrétion et respect.*

## *Après notre départ*

Pourquoi commencer par la fin ?

*Premièrement* : parce que le 29 janvier 2012, l'actualité nous a fait réagir devant des faits incohérents. Dans le cadre de la *Folle Journée* de Nantes, le Choeur du Patriarcat Orthodoxe de Moscou et celui de l'Oural se produisaient à la basilique, avec un programme de chants de la Sainte Russie et de chants traditionnels alors que se déroulait au Centre Spirituel une retraite animée par un prêtre diocésain. Or, lorsque le Choeur de l'Oural avait assuré en 2010 la même prestation pendant une retraite au Centre, cela avait provoqué les foudres du prédicateur et les railleries du nouveau recteur accusant la directrice de perturber les lieux. La réalité est donc que, en 2010 déjà, on cherchait une bonne raison de vider les "vieilles outres"...

*Deuxièmement* : le 3 février 2012, des tags islamophobes sur une mosquée du Mans ont provoqué la vive désapprobation de l'évêque condamnant aussitôt publiquement l'intolérance et la violence. Pourquoi son attitude radicalement différente quand il aurait fallu défendre des victimes de l'intolérance au sein de sa *propre* Eglise ? Car, ayant eu connaissance en temps réel du harcèlement exercé à l'encontre de laïques salariées de son diocèse, il a fait le choix de se taire.

*Troisièmement* : le récent départ d'un salarié du diocèse dont la sortie a été honorée d'un pot comme il se devait. De leur côté, la directrice et la comptable de N.-D. Du Chêne n'ont pas reçu le moindre geste de reconnaissance à leur sortie. Remarque faite sans jalousie ni amertume, mais seulement au nom de la justice la plus élémentaire si l'on considère les conditions pitoyables de leur départ, tant d'un simple point de vue humain que surtout d'un point de vue chrétien.

*Quatrièmement* : le climat social actuel tend à montrer le chômeur comme un fainéant, un tire-au-flanc et un assisté. Il n'est pas juste que les chômeurs que nous sommes devenus à cause des mesures prises par le diocèse soient ainsi les seuls pointés, sans que soient aussi montrés du doigt ceux qui en ont décidé.

### *Comment les choses ont commencé*

Le 4 juillet 2010, un verre de l'amitié était organisé pour le départ de l'ancien recteur de la Chapelle du Chêne. Venus en grand nombre à ce pot d'adieu, les diocésains ont librement exprimé leur sympathie et leur reconnaissance pour les dix-sept années d'un travail remarquable au service du pèlerinage. Des montages audio-visuels reconstituaient les étapes de cette rénovation, suscitant une admiration unanime. Plusieurs mois après, des personnes réclamaient encore le texte composé en l'honneur du recteur, preuve que l'hommage lu ce jour-là collait en tous points à la réalité !

Mais quelques semaines plus tard, des hommes, des femmes, qui avaient mis la main à la pâte pour organiser ces festivités de départ, ont été rapidement retournés comme des crêpes :

Telle mère de famille qui déclarait dans la presse locale (*cf. Ouest-France du 16.8.2001*) s'être mariée ici par dérogation et rester très fortement attachée au lieu car « .. *on apprécie le père A. Dans ses prédications, on est nourri, on avance. C'est riche et diversifié...* » se livre désormais à des critiques acerbes à son égard ;

Des personnes ayant organisé le pot d'adieu et contribué avec la plus grande générosité au cadeau de départ du recteur se retournent contre lui et se rangent aux côtés des nouveaux venus comme si « LA » guerre venait d'être déclarée ;

Telle habituée qui reconnaissait avant ” malgré tout ” ( *sic*) les grandes qualités de l'ancien recteur s'acharne à casser publiquement avec véhémence des salariées pour le seul motif qu'elles avaient *apprécié* de travailler avec lui et qu'elles *continuaient à dire du bien de lui* ;

Tel retraité qui se montrait amical et proche, prenant tout à coup une bonne distance de sécurité pour éviter tout regard et tout échange comme si l'ami d'hier était devenu l'ennemi n° 1...

Telle catéchiste avec qui des liens cordiaux s'étaient tissés, et qui se livre à la délation en dénonçant par mail la salariée en détresse qui s'était plainte des pressions psychologiques subies.

L'évêque enfin : pourquoi n'a-t-il pas dénoncé la maltraitance au travail ? Et que penser de sa promesse à la directrice : « *ni vous ni aucun salarié ne sera licencié* » (26/11/2010) ajoutant qu'en cas de difficultés inattendues, il veillerait personnellement à ce que chacun puisse être reclassé, promettant que le diocèse ne laisserait tomber personne. Promesses oubliées et non tenues.

Ces retournements imprévisibles et injustifiés posent question. Quel pouvoir de séduction a pu retourner des personnes tout à coup subjuguées par l'aura des Frères ? Pourquoi la Congrégation cherche-t-elle quasi exclusivement à s'entourer d'adeptes, de familiers, d'oblats et d'admirateurs inconditionnels de leur Fondateur ? A l'évidence, il faut être Saint-Jean ou ne pas être !

### ***Le fil des événements***

L'annonce de l'arrivée des Frères a été confirmée aux salariés fin août 2010 par l'ancien recteur. Et à quelques jours de l'installation du nouveau recteur, personne encore ne connaissait son nom. Premier point à souligner : la non-préparation de la venue des Frères et le peu d'enthousiasme du nouveau recteur à venir s'installer en Sarthe, l'ancien recteur ayant même dû lui téléphoner pour lui demander d'être là au pèlerinage du 4 septembre, car il avait prévu d'arriver plus tard...

On a accusé l'ancien recteur d'avoir critiqué dès le début son successeur. C'est inexact : nous en voulons pour preuve ses coups de fil aux salariées pour leur annoncer sans attendre la bonne nouvelle de l'arrivée des Frères. Le recteur exprimait « *sa très grande joie* » de la nomination de son successeur. Car s'étant entretenu tous deux par téléphone, il s'était senti avec lui « *sur la même longueur d'ondes* » et donc totalement rassuré sur notre future collaboration salariés/communauté.

S'il y a eu réticence, ce n'est donc pas du côté de l'ancien recteur, mais du nouveau. Mais en le disant, nous n'avons été entendues que d'une oreille distraite et peu conciliante à l'évêché, trop enclin à diaboliser l'ancien recteur pour en faire le persécuteur public n°1 d'une Communauté défendue comme « la » victime : la *martyrisation* des Frères allait susciter un courant de sympathie à leur égard tout en donnant raison au diocèse dans ses décisions. Et sur ce jugement hâtif, on sépara... à gauche, le *méchant-recteur-qui-soutient-des-salariées-qui-gênent* ; à droite, les *bons-religieux-qui-volent-au-secours-du-diocèse-en-manque-de-prêtres*...

Bien des personnes ont ainsi catalogué qui le bon, qui le mauvais dans cette affaire. Mais, les salariées qui ont travaillé une année entière avec les Frères avant d'être mises au placard puis définitivement écartées, sont les mieux placées pour en parler... sans rien trahir pour autant de cette fameuse règle de réserve, de secret professionnel et de discrétion dans laquelle on a voulu les enfermer pour leur ôter tout moyen de se défendre. Car de l'aveu même d'un membre du Bureau : « *Et alors, même s'il y a eu du harcèlement, il ne fallait pas que ça se sache...* » !!

Une même loi du silence derrière laquelle on se retranche habituellement pour cacher des affaires sordides, affaires que les media finissent un jour par dévoiler, au risque d'accentuer le scandale et de charger davantage encore l'Eglise.

### *Une cohabitation difficile*

Travailler dans un même espace de vie avec des religieux n'est facile ni pour des consacrés ni pour des laïcs, qui plus est des salariés et majoritairement des femmes. Comment la communauté allait-elle réagir au fait que l'autorité soit exercée légitimement par l'une d'entre elles ? Qui commanderait désormais au personnel ? Qui prendrait les décisions ? Le nouveau recteur se présentant d'emblée comme seul et unique directeur, exerçant un pouvoir quasi divin et une autorité de type militaire, il attendait de l'ancienne équipe une parfaite obéissance selon le modèle communautaire. L'exemple qui suit prêtera à sourire, pour autant il a fortement agacé et marqué de nouveaux codes de vie commune pour le moins inattendus : un frère, surgissant sans frapper dans le bureau, saisit la bouteille d'eau de la comptable pour la boire au goulot. Certes, il faisait chaud ce jour-là, mais... ! Vive protestation devant ce sans-gêne et cette totale absence d'hygiène... et réponse éminemment religieuse : *"Et alors, on partage tout maintenant, on est en communauté "* !

Les " vieilles outres " n'ayant pas été préparées à recevoir ce vin nouveau commencèrent à déborder d'indignation d'autant que quantité de faits du même ordre ou plus graves se multiplièrent. Des incompréhensions allaient vite se lever de part et d'autre préparant le lit d'un conflit qui tôt ou tard devait éclater. Nos appels à l'arbitrage en direction de l'évêché restèrent malheureusement trop longtemps sans réponse... laissant la crise s'installer, et le pire arriver.

Le nouveau recteur se montra d'emblée récalcitrant aux chiffres et aux aspects économiques du Centre qu'il entendait gérer de façon purement spirituelle et d'un coup de baguette miraculeuse nommée Providence. L'approche n'était plus celle du gestionnaire responsable, mais d'un religieux appartenant à une congrégation mendicante. La corbeille de dons devait remplacer la facturation. Entre deux groupes à accueillir, ordre était de privilégier les jeunes (scoutisme etc.) dont on sait qu'ils ne peuvent malheureusement en rien assumer leurs coûts de séjour... Aussi, pour compenser, fallait-il trouver de l'argent ailleurs... La recherche allait donc être dirigée vers des milieux plus confortables : des "vrais pèlerins" venus de régions mieux dotées et plus familières au recteur. Une élite qui répandrait la nouvelle manne capable de répondre aux besoins matériels des Frères. Les autres pèlerins, notamment ces petits retraités modestes débarquant des autocars, n'étant pour le recteur que des..."Japonais" !

Pas davantage d'intérêt pour les questions administratives, la gestion du personnel, le droit du travail. Pourtant le recteur est présenté avec insistance par l'évêché comme « le patron ». Il n'a de cesse de le rappeler à la directrice : « *vous êtes Mes salariés* ». Or, le droit du travail n'a rien à voir avec le droit canon (audacieux rapprochement tenté à l'évêché...) et l'autorité de ce religieux-patron était peu crédible auprès de salariés embauchés par contrat rédigé selon la Convention du Personnel Laïc Salarié de l'Eglise de France. Par ailleurs, le rôle du patron soudain endossé par un religieux mettait à mal le rôle du Président de l'association employeur. D'où une confusion générale des rôles et des responsabilités de chacun qui entrainera d'ailleurs en partie la démission de l'ancien président.

Des déclarations successives et contradictoires de l'évêque n'allaient guère éclairer la situation. Ainsi, le 26 novembre 2010, en rendez-vous privé, l'évêque confortait la directrice dans son rôle : « *vous êtes bien la directrice* » et lui renouvelait toute sa confiance ; mais le 21 décembre suivant, au cours d'une réunion rassemblant tous les protagonistes de l'affaire, il déclarait devant tous : « *j'ai nommé un recteur ; il est donc aussi le directeur* ». Déclaration qui ne fit que

complexifier davantage une situation déjà embrouillée. Car l'évêque n'est pas l'employeur, et même si l'inspection du travail lui concède une responsabilité d'ordre moral, elle ne lui reconnaît aucune légitimité à faire une déclaration en contradiction avec le Contrat de travail d'un salarié.

Alors, puisque le Code du Travail nous donnait raison, de même que toutes les autorités concernées consultées, comment se fait-il que nous soyons parties comme des coupables condamnées depuis au silence ? Plusieurs raisons à cela :

1. Personne ne peut se battre contre des moulins à vent (tant de paroles dites en l'air dans le diocèse !). Les tribunaux veulent de la matière, pas des mots ;
2. Des avocats peu empressés à se frotter à une Congrégation dont la réputation de dérive sectaire court jusque dans leurs cabinets (plusieurs affaires de mœurs sordides sont en cours impliquant des religieux de Saint-Jean) ; et pour ceux qui en douteraient, il suffit de lire les récentes coupures de presse dans les journaux de *La Charente Libre* ou de *Saône et Loire*, ou cette *Lettre ouverte à l'évêque d'Angoulême et d'Autun* (février 2012) d'un père de famille dont le fils a été abusé par un frère de Saint Jean...
3. Une montagne d'obstacles manifestant que nous nous trouvions devant un cas de figure peu ordinaire : un combat pour la justice doublé d'un véritable combat spirituel ;
4. Des attaques très ciblées de la part de la nouvelle présidente ayant pour effet d'altérer la santé des salariés, ajoutant donc à leur combat contre l'injustice celui contre la maladie ;
5. La plus grande confusion dans les rapports d'autorité : comment un avocat va-t-il assurer la défense d'un salarié contre son employeur, son vrai patron étant le président de l'association, alors que c'est un autre (le recteur) qui prétend l'être, mais qu'il ne l'est pas du tout (sauf dans sa tête et celle de l'évêché), puisque le contrat de travail (document unique de référence) ne lui concède aucunement ce rôle ni cette autorité...
6. Des salariées qui, par amour de l'Eglise, n'ont pas voulu la dénoncer sur la place publique.

### ***L'histoire et ses rebondissements***

Dès son arrivée en septembre 2010, le nouveau recteur se montra négatif en tout : il n'aimait ni la campagne, ni la platitude des lieux, ni le climat, ni l'hôtellerie 5 étoiles que nous avions parait-il fait du Centre, ni les noms des bâtiments, ni les menus, ni la manière de servir à table, ni le vin, ni l'oratoire, ni l'implantation de telle statue, etc.

Les groupes que nous recevions étaient aussi passés à la moulinette : pas assez religieux, pas assez spirituels, pas assez priants. En réalité, surtout pas assez Saint-Jean ! Ainsi, le recteur refusa obstinément que la directrice annonce tous groupes qui n'étaient pas " des leurs ", exception faite des sportifs – le sport étant son dada – même si aucune démarche spirituelle ne les conduisait à venir au Centre. Pour les salariés qui avaient trimé dur pendant des années afin d'améliorer les conditions d'accueil et l'organisation de la Maison, ce regard impitoyable porté sur leur travail et sur leur " clientèle " (un mot certes inapproprié) était difficile à soutenir, d'autant que les bilans de ces dernières années indiquaient une progression des activités au Centre spirituel, soulignant la pertinence du travail entrepris et accompli.

A cela s'ajoutèrent les remarques désobligeantes des premiers retraitants pro saint-Jean qui investirent le Centre comme des conquérants au cri de : « *il était grand temps que les Frères arrivent pour faire revivre ce lieu !* » (sic) au mépris du prédécesseur et des personnes ayant vécu bien avant leur arrivée une authentique vie spirituelle reposant quotidiennement sur l'eucharistie, l'oraison, la récitation du chapelet et l'adoration eucharistique.

Si nous reconnaissons l'élan donné au Sanctuaire par la présence de toute une communauté, nous ne pouvons passer sous silence les nombreux problèmes d'organisation interne liés au rythme soutenu des offices ponctuant les journées. Comment trouver des temps de travail commun entre un religieux et une laïque dont les horaires, pourtant très élastiques, ne pouvaient s'accommoder d'une désorganisation personnelle du recteur. Documents égarés, plannings soigneusement établis chaque semaine mais jamais consultés (par négligence ou par mépris ?) etc. La bonne volonté à coopérer de la directrice était pourtant entière. Mais on ne lui opposait que critiques sur les actions menées et refus systématique de toute proposition nouvelle.

Au téléphone, les plaintes se multipliaient : défaut d'affichage, manque de communication, retards ou absences du recteur à des groupes qui l'attendaient en vain... Si nous concédons aux Frères, pour excuse, qu'il leur fallait un temps d'adaptation, il est injuste et faux d'accuser les salariés de n'avoir rien fait pour leur faciliter la tâche.

A ces crispations quotidiennes vinrent s'ajouter des faits plus troublants. Des accompagnements spirituels fort longs, de plusieurs heures voire plusieurs jours, relevant de l'imprudence, et laissant craindre influence et manipulation, en raison du profil des personnes reçues, presque toujours des femmes jeunes, de toutes jeunes filles, visiblement fragiles (nous avions avec elles les premiers contacts lors des demandes de rendez-vous). La comptable ayant son bureau accolé à celui du recteur, son témoignage serait intéressant, mais il n'est pas dans nos intentions d'aborder ici une question aussi délicate.

Nous dérangions... et il devenait urgent de virer les salariées du Centre. La chose se ferait par le biais de l'élection d'un président d'Association moins conciliant que le précédent, un nouveau venu qui n'aurait ni trop d'état d'âme ni trop de scrupule dans ce rôle ingrat du videur. L'assemblée générale de l'Association des Amis de Notre-Dame du Chêne d'avril 2011 en offrit l'occasion : elle fut noyauté (c'est de bonne guerre) par des partisans de Saint-Jean recrutés en renfort pour occuper la salle. Le choix ne pouvait donc porter que sur un président pro saint-Jean.

La nouvelle présidente sortie du chapeau fut confirmée par l'évêque en personne quelques jours plus tard. Elle procéda, dès le 9 mai, au grand nettoyage... et entra inopinément dans le bureau de la directrice, flanquée des nouveaux membres de son Bureau (à quatre contre un par conséquent, ce qui est interdit par le Code du Travail). Aussitôt, ses décisions tombèrent comme un couperet : modification du contrat de travail dont elle détenait un exemplaire déjà annoté (preuve qu'il ne s'agissait pas d'une petite rencontre informelle, comme on a voulu le faire croire par la suite, mais bien d'une réunion préparée à dessein), retrait de signature et des pouvoirs, suspension de toutes les fonctions, recherche de "fautes" toutes infondées, moqueries, déconsidération de la directrice en vue de la déstabiliser etc. Et quand cette dernière, interloquée, demanda ce qu'on attendait d'elle et quelles tâches seraient les siennes demain, la présidente lui jeta : « ***Et alors pourquoi vous vous inquiétez ? Dans trois mois vous serez peut être morte !*** » La descente aux enfers venait de commencer.

Témoins passifs, les Membres du Bureau présents ont exprimé une timide réprobation devant cette façon de faire, non pas sur le champ, mais seulement après coup et en cachette de leur présidente... Un manque de courage, de la lâcheté, et une morale de situation contestable, l'un des Membres avouant plus tard à la directrice que son conjoint lui avait conseillé : « *Puisque tu as choisi d'entrer dans cette association, tu dois être solidaire de ta présidente* ». Solidaire jusqu'à sacrifier Charité et Justice, est-ce vraiment digne d'un chrétien ?

Dès le lendemain, cherchant à comprendre pourquoi on lui retirait ainsi sans raison signature et délégation de pouvoirs, la directrice reçut encore des réponses cinglantes : « *Et pourquoi je vous ferais confiance ? Je ne sais pas qui vous êtes, d'où vous venez, je ne vous connais pas, vous n'êtes qu'une étrangère pour moi. Etc.* »

Une étrangère ? Dix ans au service du Centre diocésain, des relations de confiance avec tous, une forte implication pour faire rayonner N.-D. du Chêne (presse, livres, radio) et une histoire familiale enracinée dans l'histoire même du pèlerinage (des oncles petit clerc, séminariste, prêtre)... Ce mot, martelé par la présidente pour justifier le retrait de procuration, en devenait injurieux.

Des mesures radicales sont prises sans concertation : ruptures avec les prestataires de service habituels dont les contrats avaient été négociés de manière avantageuse par *Le Cèdre* (entretien, hygiène, restauration etc.) ceci dans le seul but de "**faire table rase du passé**" (*sic*). Par la suite, à son départ, quelqu'un demandera même à la directrice de « **rayé Notre-Dame du Chêne de son vocabulaire** »... Rayer dix ans d'une vie aussi engagée : peut-on demander pareille chose ?

Devant la gravité de la situation générée par ces mesures, le trio Évêché-Communauté-Association invoqua d'abord "un manque d'expérience" de la nouvelle présidente... puis se mit à travestir la réalité en inversant les rôles : les coupables ce n'était pas eux, mais... les méchantes salariées, bien sûr. Des informations remontaient à l'évêché prétendant que la directrice et la comptable étaient des femmes violentes : leur ton, leur humeur, leurs propos, leurs réactions et leurs menaces... bref, des monstres qui faisaient peur à la Présidente. La comptable l'aurait même terrorisée ! Et n'étant plus à un mensonge près, on invoque des témoins qui auraient vu la scène, mais qui n'ont pourtant jamais pu venir témoigner car ils étaient tous... virtuels.

La présidente faisait preuve d'habileté psychologique à moins qu'on ne puisse parler de véritable manipulation : tantôt affable pour "faire causer" en vous offrant la tasse de thé pour mieux mettre en confiance... Tantôt cinglante, avec des mots en lames de couteaux pour blesser en profondeur. Des méthodes de management inspirées d'un site internet<sup>1</sup> qui a été consulté à Notre-Dame du Chêne, l'historique de l'ordinateur et une page oubliée sur l'imprimante retrouvée par la directrice le prouvant... Le site en question fait la promotion d'une méthode de manipulation mentale destinée à neutraliser son adversaire en donnant les moyens de se débarrasser, par exemple, d'un salarié qui vous "emm..." ! Et même avec cette preuve en mains rapportée par la directrice à l'évêché, Monseigneur restera muet et ne désavouera jamais ouvertement ces méthodes employées au sein de son diocèse. Qui ne dit mot, consent.. paraît-il.

Dès les premiers signes de harcèlement et de mise au placard, l'Évêque a été alerté par lettre recommandée mais n'a pas daigné répondre de suite. Quinze jours plus tard environ, par un bref coup de fil, le Vicaire Général proposa à la directrice un rendez-vous pour s'expliquer ; s'ensuivit une lettre de la présidente à la directrice, dans laquelle celle-ci était vraiment prise pour une idiote à la compréhension limitée : « *Vos propos reflètent votre totale incompréhension de la situation... vous prêtez à l'évêque, au recteur, à l'association des propos erronés sur la forme, l'esprit et le fond...* » En résumé, vous n'avez rien compris, revenez et nous prendrons le temps de tout vous ré-expliquer.

Habitué à décrypter ce type de lettre, l'avocat consulté a relevé de façon catégorique son caractère manipulateur destiné à réduire au silence la salariée en faisant d'elle la coupable, puisqu'on lui laissait entendre que c'était elle qui avait mal « interprété » les propos tenus. Gravement ébranlée dans sa santé, la directrice refusa donc de se rendre à ces rendez-vous en raison d'un arrêt de travail. De plus, le ton de cette convocation manifestait qu'il n'y avait rien à en

---

1 cf. <http://www.escale-ebook.com/gensdifficiles/gensdifficiles1tpe.html>

attendre, sinon courir le risque d'être totalement neutralisée car... il fallait surtout l'empêcher de mener plus loin son action en justice, les différentes autorités ayant été alertées (inspection et médecine du travail, conseiller du salarié...).

Pour sortir de cette impasse, l'Économe diocésain pressa la directrice de reprendre son travail à l'issue de son arrêt, pour éviter que les choses ne s'enlisent dans ce *statu quo*. Il fallait y croire comme il y croyait encore ! Et sur son affirmation précise qu'elle « *avait bien toute sa place à Notre-Dame du Chêne* », la directrice, confiante, reprit donc son travail après trois mois d'absence.

Cependant, à sa reprise, celle-ci n'avait absolument plus du tout sa place : plus de bureau, les tiroirs vidés, les dossiers disparus, plus de poste informatique, l'ancien ordinateur<sup>2</sup> ayant été remplacé par un autre dont la présidente refusait de communiquer le mot de passe ! Impossible donc de travailler puisque tous ses outils lui avaient été confisqués. Les clés des salles et des bâtiments étaient retirées des tableaux et conservées sous (bonne) garde de la présidente... Tantôt obligée de squatter dans le couloir, tantôt dehors sur un banc, ou ailleurs par défaut de place, la directrice fut bientôt renvoyée à d'autres fonctions, comme celles de femme de ménage et blanchisseuse.

La pression pour pousser à la démission devint permanente : interdiction de parler aux autres salariés, aux « clients » (la présidente allait jusqu'à les recevoir à l'écart chez les Frères pour empêcher tout contact avec la directrice) isolement, surveillance des moindres faits et gestes, des coups de fil reçus ou donnés... Méfiance et suspicion comme en témoignaient des changements du code d'accès de la porte d'entrée à l'insu de la directrice, celle-ci passant ainsi (auprès du public comme auprès du personnel) pour quelqu'un qui n'avait plus la confiance du diocèse.

Constatant *de visu* tous ces faits en se rendant sur place et voyant qu'aucune collaboration n'était envisageable, l'économe diocésain mit fin à ce harcèlement par une proposition de rupture conventionnelle. Ce qui veut dire que la directrice est partie avec une compensation financière. Mais soyons clairs : le montant était inférieur à ce qu'elle aurait reçu d'une entreprise, ce qui n'a donc pas ruiné l'Eglise ; d'autre part, cette somme est loin de ce qu'elle aurait obtenu si elle avait persisté dans la voie d'un règlement du conflit devant la justice... Mais l'économe ayant plaidé en faveur de l'Eglise, il a joué sur la corde sensible de l'engagement chrétien de la directrice d'un côté, et invoqué la pauvreté de l'Eglise de l'autre. L'Eglise !? On était dans l'Eglise ? Il fallait se pincer, se le dire pour s'en convaincre, car devant de tels agissements, on avait bien du mal à se croire encore dans l'Eglise !

La vérité s'impose jusqu'au bout : c'est vrai, on a laissé le choix à la directrice de partir ou bien de rester travailler si elle le voulait...mais avec la promesse plusieurs fois répétée que sa santé risquerait fort d'en pâtir et que « *ce serait dommage pour elle de finir ses jours à Allonnes !* »<sup>3</sup>... Munie d'une telle perspective comme viatique, elle a vite compris à quels jours difficiles elle devait s'attendre si toutefois elle s'obstinait à rester à son poste. D'où son choix de partir.

Une rupture conventionnelle oblige au respect d'un délai donné, notamment celui de l'accord de principe de l'Inspection du Travail. Or, avant même l'issue de ce délai d'attente, la directrice a brusquement été reconduite un soir de 29 septembre jusqu'à sa voiture, sans aucun retour possible et sans le moindre au-revoir aux salariés ou aux bénévoles encore sur les lieux. Et ce, sur un dernier soupçon très appuyé de rendre ses clés, « *toutes les clés sans exception que vous auriez encore en votre possession* » !

---

2 *Laissé en don par l'ancien recteur, avec tous les logiciels afférents, il constituait dix-sept ans de travail et d'archives des plus utiles pour les successeurs. La foudre elle aussi avait paraît-il fait table rase du passé (version contestable du fait de la haute protection assurée par un onduleur...)*

3 *Grand centre hospitalier psychiatrique de la Sarthe*

Un mot des autres salariés, tous partis de diverses manières : licenciement économique, souhait de ne pas renouveler un contrat et départ volontaire. Ajoutons que certains bénévoles ont pareillement subi rejet, mépris, oubli. Un site internet voué à Notre-Dame du Chêne et construit par un bénévole qui s'y était longuement consacré a été balayé sans explication ni le moindre remerciement pour tout le temps donné. D'autres bénévoles déclarés indésirables sont désormais interdits d'accès sur les lieux. Une méfiance quasi malade maintient à l'écart toute personne n'étant pas absolument sûre, c'est-à-dire en fait... n'étant pas absolument Saint-Jean.

La dernière rencontre entre la directrice et l'évêque impose une évidente discrétion, mais il en ressort que l'évêque n'a jamais désavoué les agissements de sa nouvelle présidente. Tout juste des battements de bras exprimant son impuissance à changer le cours des choses... mais surtout son total abandon des salariées dans le cycle infernal du chômage, avec des conséquences morales et matérielles pouvant devenir très vite catastrophiques en raison du contexte social actuel particulièrement préoccupant.

Ainsi se referme une page d'histoire écrite dans la douleur. Si l'encre peut s'effacer, le souvenir de Notre-Dame du Chêne restera quant à lui indélébile, en dépit du vœu que son nom même soit définitivement « rayé » de notre vocabulaire...

### *Quo Vadis ?*

Nous ne savons pas. Car avec toute la foi de notre baptême et confiantes dans l'Eglise, nous L'avions suivie en nous lançant à fond dans cette belle aventure à la fois spirituelle, humaine et professionnelle. Mais aujourd'hui, grande est notre souffrance de voir, chez des salariés comme chez nos anciens amis bénévoles, des savoir-faire méprisés et des talents désormais inutilisés :

*« Pourquoi restez-vous là tout le jour à ne rien faire ?  
Parce que personne ne nous a embauchés »  
(Matt. 20)*

Le 29 février 2012

Marie-Ghislaine ARMAND  
mgha@gmx.fr

Nadine DE ISEPPI